



BISSONNETTE FORTIN GIROUX
Cabinet d'avocats

**PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE
ORIGINAL PAR LA POSTE**

Saint-Jérôme, le 17 janvier 2017

Monsieur Pierre Méthé
Secrétaire par intérim
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, 2^{ième} étage
Bureau 255
Montréal, Québec H4Z 1A2

Objet : R-3987-2016 Phase1
Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de
modification des Conditions de service et Tarif de Société en
commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2017
Notre référence : 3070-0373

Cher Monsieur Méthé,

Pour faire suite à la vôtre du 16 janvier courant, nous désirons confirmer comme suit les intentions de l'ACIG aux fins de la planification de l'audience dans le dossier mentionné en rubrique :

1. Preuve de l'ACIG :

Notre seule témoin sera l'analyste de l'ACIG, madame Esther Falardeau. Nous prévoyons un maximum de 20 minutes pour la présentation de sa preuve en chef.

2. Contre-interrogatoires :

Nous prévoyons un maximum de 20 minutes pour le contre-interrogatoire des panels de Gaz Métro (au total). Au moment d'écrire ces lignes, nous ne prévoyons pas contre-interroger d'autres intervenants mais nous réservons notre droit de le faire, auquel cas, ces contre-interrogatoires de dépasseront pas 10 minutes par intervenant.

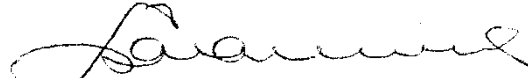


3. Argumentation finale :

Nous prévoyons un maximum d'environ 30 minutes pour notre argumentation finale que nous présenterons oralement. Nous apprécierions bénéficier d'un délai raisonnable de préparation entre la clôture de la preuve et la présentation de notre argumentation.

Meilleures salutations,

BISSONNETTE FORTIN GIROUX
CABINET D'AVOCATS



GUY SARAULT
GS/jk

c.c. : - Gaz Metro – a/s Me Hugo Sigouin-Plasse et Affaires réglementaires
- ACIG – a/s Dr. Shahrzad Rahbar et Eveline Sallin
- Madame Lucie Gervais
- Madame Esther Falardeau

